



Modification du contrat de travail

Par **liberto_old**, le **25/10/2007** à **10:54**

Bonjour,rnrnJe travaille depuis 2 ans au prés de une société de service informatique.rnJ'éte
emploi en qualité de hotliner, et actuellement je travaille en tant que administrateur de
compte dans un endroit différent que mon lieu d'origine (pour comprendre: je travaillé a "LA
defence" au début, et la je travaille dans un endroit différent)rnrnJ'ai contacté ma société
téléphoniquement et par mail pour savoir quel genre de modification un peu apporter a mon
contrat de travail, vue que ma position en 2 ans a évolué ainsi que me
responsabilité.rnrnActuellement, j'attend depuis 3 mois un réponse...mais personne semble
s'interesserer un mon probleme.rnrnQuel sont me droit, et comment pui-je me
comporter?rnrnrnmerci pour votre aide

Par **Didi79_old**, le **14/11/2007** à **15:43**

Bonjour,rnrnPour ce qui est de la modification du contrat de travail tout dépend du lieu
géographique, c'est a dire si le changement du lieu de travail est vraiment contraignant. Par
exemple si vous avez travaillé a La Défense et maintenant vous travaillez a Nanterre, ceci ne
constitue pas une modification du contrat de travail mais un changement des conditions de
travail. Pas besoin de modifier votre contrat. rnPour ce qui est de votre poste, si effectivement
vous avez change pour un poste a responsabilité (technicien passé a un poste de Chef de
Service) vous auriez du signer un avenant a votre contrat qui montre votre acceptation a la
modification du contrat.rnrnJ'espère avoir répondu a vos questions. Si vous avez besoin
d'autres renseignements n'hésitez pas.rnrnCordialement,